

laquelle il donne son nom, ne saurait tarder à reconquérir son ancienne splendeur. J'en ai, nous en avons tous, l'intime conviction, notre courage, notre volonté, notre persévérance dans l'accomplissement du projet qui nous occupe assurent le triomphe et l'anéantissement de tout obstacle qui pourrait en ralentir l'exécution. »

Outre la justesse de vue de son auteur et sa foi dans l'avenir et le progrès, ce texte révèle une certaine qualité stylistique. C'est que le colonel Marnier, loin d'être une vieille baderne, a également un passé littéraire abondant. Cela va du simple article donné au *Droit commun*, le journal de Bourges, sa ville natale, des allocutions diverses aux accents très dix-huitième siècle, académiques et fleuris, des notices nécrologiques pleines d'une certaine grâce aux essais militaires consacrés à la conquête de l'Algérie ou à la guerre d'Orient. On relève même sur ce sujet la traduction d'un ouvrage allemand.

Mais ce sont surtout les souvenirs anecdotiques qui occupent la plus grande place de l'œuvre de Jules Marnier. Extraits de ses *Souvenirs inédits*, ils sont maintes fois réédités sous diverses formes. On lui attribue ainsi quelque quarante-deux titres⁽⁵⁾.

Jules de Pramarray, critique littéraire, s'exprime en ces termes dans *La Patrie* du 29 novembre 1852 :

« Un des hommes les plus spirituels et les plus aimables de ce

temps-ci, un de ces soldats-poètes qui tiennent l'épée d'une main et la plume de l'autre, un chroniqueur malin comme le siècle de Louis XIV en a tant produits... Monsieur le colonel Marnier procède d'Hamilton et de Stern ; sa narration est relevée et brillante comme celle de l'un, et heurtée comme celle de l'autre ».

Pas moins !

Mais en 1865, le poids de l'âge — quatre-vingts ans — et la prodigieuse quantité d'énergie déployée pour faire aboutir son « idée fixe » finissent par avoir raison de notre « soldat-poète ». La maladie le contraint à démissionner de ses fonctions de maire le 14 août de cette année-là. Il cède son fauteuil à un jeunot de soixante-deux ans qui commençait d'ailleurs à piaffer d'impatience à la porte de la mairie. Rey de Foresta, on l'aura reconnu, souhaite avoir les coudées franches pour mener à son terme le grand projet qui entre dans une phase active. La mairie les lui octroiera et le départ du vieux colonel vient à point nommé.

Celui-ci, quelque peu amer, gagne la capitale où il décèdera en 1874. Mais entre-temps, il aura eu l'immense bonheur d'assister — on lui devait bien cela — à l'inauguration de ce qu'il considère au fonds de lui-même comme *son* train.

Montmorency ne conservera pas la mémoire du « Voltigeur de l'Empire ». Cet oubli paraît bien injuste, Pas une avenue, pas une rue, pas même une sente ne porte

son nom. Il figurerait pourtant sans honte au panthéon des célébrités locales.

La Compagnie du chemin de fer d'Enghien à Montmorency

Nous venons de brosser le portrait de quelques-uns des hommes-clefs de cette histoire, voyons à présent l'outil qu'ils se sont forgés pour mener à bien leur entreprise, et plus particulièrement son organe moteur : le conseil d'administration de la Cie EM.

Nous pourrions ensuite étudier les aspects les plus significatifs des liens qui unissent la petite compagnie privée et sa grande protectrice, mais parfois aussi sa rivale, la Compagnie du Nord.

Nous terminerons ce tour d'horizon en abordant un point particulier et peu connu de l'histoire de la Cie EM : sa politique foncière et immobilière.

Le conseil d'administration de la Cie EM

Figurant sous le numéro 102.462, au registre du commerce de la Seine, la société ne peut émettre aucune action négociable, ainsi que le stipule l'article 2 du décret du 10 septembre 1864.

Pour transformer leur société de fait en société de droit, les actionnaires doivent au préalable délibérer sur les statuts dépo-